



**Noroarisoa S. RAVAOZANANY,**  
**Focus Development Association**  
**Madagascar**  
**[focusdev@freedsl.mg](mailto:focusdev@freedsl.mg)**

Il n'existe pas de véritable mouvement féministe à Madagascar. A la place, on observe quatre caractéristiques des associations touchant aux intérêts des femmes. D'abord, il existe de nombreuses associations de femmes organisées autour d'activités génératrices de revenu, soit à partir des besoins immédiats auxquels les femmes sont confrontées : nourrir leur famille. Le contexte malgache est en effet, un contexte de pauvreté où la question de la survie se pose à une grande partie de la population. Ces groupements de femmes obéissent également à une structuration de type socioculturel. La séparation des hommes et des femmes en groupements distincts est en effet culturellement voulue. Les groupements mixtes, plus rares, existent, mais sont alors généralement dirigés par des hommes. Dans le cas des associations organisées autour des activités génératrices de revenu, le regroupement social des femmes s'organise autour d'une activité dite « féminine » soit, contribuer à assurer la subsistance de la famille. A ce niveau, le regroupement ne revêt aucun aspect « féministe » ou de genre. Il n'a qu'une dimension économique, ancrée dans le socioculturel. Les associations de ce type qui intègrent des questions de femmes, ne le font que sous l'action de formation, à l'instigation de projets ou programmes qui choisissent les activités génératrices de revenu comme « porte d'entrée » pour promouvoir un agenda de genre. Ce dernier est alors axé sur l'égalité des droits de la femme et de l'homme, conçu comme passant par une indépendance financière de la femme – indépendance toute relative puisque la femme doit le plus souvent en référer à l'homme pour l'utilisation des ressources du ménage, même si elles sont le fruit de son propre travail. Cette habitude qui est particulièrement marquée en zone rurale et dans les populations urbaines défavorisées demeure malheureusement présente dans toutes les couches sociales.

Ensuite, on trouve des associations axées sur l'égalité de genre, dont l'agenda est directement inspiré des conventions relatives aux droits humains. Ces associations sont le plus souvent composées de personnes extrêmement sensibilisées à la question de genre qui entretiennent des liens avec les universités où la réflexion sur les questions de genre existe, même si à l'état embryonnaire. Cette réflexion naissante dans les plus hautes sphères intellectuelles de la société malgache est ainsi une conséquence directe de ces mouvements. Ces associations ont également tendance à créer des liens avec les autres mouvements sociaux, tels les groupements professionnels ou les syndicats pour y intégrer leurs préoccupations, parce que conscientes du créneau que représentent ces mouvements pour l'application des droits humains. Ces associations forment, de par leur nombre, plusieurs réseaux organisés autour des questions de genre et droits humains. Mais ces réseaux restent limités en termes de couverture géographique et de pouvoir ou action, parce que se disputant le leadership. La conscience de groupe est en effet pour ainsi dire insuffisante chez la plupart des femmes. Celles-ci n'ont pas été socialisées en ce sens, et n'ont donc pas développé de conscience collective (versus individuelle) des droits des femmes. Cette absence de conscience collective est source, au sein même des associations censées promouvoir des droits collectifs, de

rivalités, concurrence, conflits d'intérêts personnels et luttes d'influence. Cette conscience de groupe constitue pourtant un *sine qua non* pour la promotion des droits de la femme.

En outre, pour la majorité des associations, le genre renvoie à une catégorie sociale, celle des « pauvres » et des « riches » ou des « vieux » et des « jeunes » mais non des « hommes » et des « femmes ». C'est dire que la catégorie sociale des sexes est ôtée du concept de genre, reflétant un refus de reconnaître la réalité des questions de genre. Le genre est conçu comme un concept occidental, transposé à une culture où il ne s'applique pas. L'inégalité de genre à Madagascar est ainsi niée, pour une question de « valorisation » de la culture traditionnelle dès lors conçue comme « sans défaut ». La réalité à Madagascar est bien sûr très différente de celle des pays occidentaux. Mais la nature humaine est la même partout et les problèmes liés aux questions de genre se retrouvent malheureusement ici comme ailleurs. De plus, la mondialisation est une donne et la refuser serait une aberration. Partout dans le monde, elle est accompagnée de profonds changements sociaux en faveur d'une meilleure égalité entre femmes et hommes et Madagascar n'échappe pas à cette règle. Plutôt que de refuser cette réalité, il s'agit d'y faire face de façon judicieuse soit, appliquer les conventions relatives aux droits humains que le pays a librement ratifiées.

Enfin, à Madagascar, la grande majorité des associations se défendent d'être féministes. Le « féminisme » revêt en effet pour elles une connotation négative. Le concept est compris comme une lutte pour les intérêts des femmes mais « contre les hommes ». Pour ces associations, le concept de genre est alors un refuge : conscientes des inégalités de genre et désireuses de les corriger, elles refusent le « féminisme » qui, pour elles, s'identifie au sexisme, refusant davantage la terminologie que le concept. Le féminisme, parce que mal compris, est ainsi méprisé par des femmes comme par des hommes. Le genre qui inclut la dimension d'égalité entre homme et femme est mieux toléré. Cette réaction au féminisme est elle aussi directement liée à une réaction face à l'occident, censé importer des « luttes » entre les sexes dont le pays ne veut pas – il a déjà suffisamment de problèmes comme cela.

Face à ce bref constat, nous ne pouvons que recommander l'intégration des associations de femmes dans les structures leur offrant la possibilité de promouvoir leur agenda en formant un groupe d'influence. Il s'agit non plus de créer des liens mais d'intégrer les syndicats, les chambres des métiers, les chambres de commerce et de l'agriculture et des industries et les structures de développement économique, social et politique du niveau décentralisé. Cette intégration des associations de femmes à ces structures de développement ne peut que permettre une plus grande prise en compte des droits politiques, économiques et sociaux de la femme à des niveaux politiques, stratégiques, où elles ont peu accès. Ensuite, il s'agit également d'assurer l'intégration de l'ensemble des associations de femmes dans des réseaux opérationnels organisés autour d'une stratégie bien définie de promotion des droits des femmes à Madagascar. Car le plus grand défi qui reste à relever est la création d'un véritable mouvement de femmes et suffisamment fort qui puisse impulser des changements en rendant effective l'application des droits humains des femmes sur tout le territoire. Beaucoup reste sûrement à apprendre des expériences des autres pays.